



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 39739

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés sur les insuffisances constatées en fait d'information des assurés par les organismes sociaux. Cette fédération souhaite à cet égard que les décisions des organismes sociaux soient explicitement motivées en termes accessibles pour les personnes concernées. Il paraît également utile que, dans toutes les notifications de décisions, les voies de recours et les possibilités d'assistance ou de représentations soient précisées. Enfin, la communication de l'intégralité des rapports médicaux ayant servi de base à la détermination des taux d'incapacité est demandée.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39739

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 21